



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, lundi 30 septembre 2024

La PÉNIBILITÉ pour TOUS

Le temps de la mobilisation est arrivé

Notre dossier pénibilité est construit et défendu depuis 2022 et afin de ne pas mélanger tous les combats ce dernier a été mis en pause le temps de la réforme de nos statuts.

Nos métiers répondent parfaitement à la définition de la pénibilité et dès mars 2023 l'administration centrale indiquait (RH, DGITM et DGAMPA) pouvoir le porter vers les ministères de Fonction Publique et le Ministère des Finances.

A ce niveau du dossier seul une validation ministérielle nous permettra de concrétiser cette avancée.

Le SNOP FO posera un préavis de grève pour le **JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**. Je vous propose collectivement et **en dehors de tout clivage** de nous rejoindre dans un préavis commun.

Ce sujet unique appartient à tout le monde et doit faire consensus.

Le travail de nuit use les organismes et augmente les risques pour la santé. Cela doit se concrétiser pour les fonctionnaires à un passage à la classe active voir super-active et/ou voir à un régime de point pénibilité coté privé, GPM.

Les principaux avantages:

1 - Fonction Publique:

Passage à la classe active :

- Globalement cela permet de demander le départ en retraite 5 ans avant l'âge légal de départ en retraite, **soit** à partir de **59 ans** au lieu de 64 ans.
- L'âge de départ **sans décote** des classes actives reste fixé à **62 ans** même avec la nouvelle réforme. Pour mémoire l'âge de départ sans décote de la classe normale est de **67 ans**.

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com Mail snopforceouvriere@gmail.com Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

- Pouvoir demander à **poursuivre son activité** jusqu'à atteindre la limite d'âge applicable aux catégories sédentaires et bénéficier **au-delà de 62 ans de surcote** soit **de 1,25 % par trimestre supplémentaire de cotisations**.

Conditions à réunir :

- Être affecté dans un port.
- Avoir exercé 17 ans sous ce régime.

2 - Privé :

Via le Compte Professionnel de Prévention (C2P) l'agent acquiert des points, **4 points par an par facteur de risques auquel il est exposé** qui serviront, notamment, à partir plus tôt à la retraite en validant davantage de trimestres d'assurance.

Les points peuvent être utilisés de 4 façons :

- pour **financer de la formation professionnelle**, afin de se réorienter vers un autre métier non exposé ou moins exposé aux facteurs de risques professionnels ;
- pour **financer un passage à temps partiel** avec maintien du salaire ;
- pour partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite, et **bénéficier d'une majoration de durée d'assurance requise** ;
- pour **financer un projet de reconversion professionnelle**.

Les mesures transitoires vis-à-vis de ces 17 ans **ou bien la spécificité des GPM** (C2P ou classe active) **seront aux cœurs du sujet**.

Unissons-nous pour ce combat légitime.

Comme pour les statuts nous pouvons collectivement tous y gagner.

Syndicalement votre
Le secrétaire général

Stéphane Lucas

SNO